

Les mots de la République "Peuple"

Production des élèves

Une atelier co-organisé par Frédéric CHANU (professeur de philosophie au lycée March Bloch) et Christopher HAMEL (Université de Rouen, ERIAC/ CEDRE-PSL)

Dans le cadre de l'atelier science po – Lycée Marc Bloch, Val de Reuil
(responsable : Frédéric Chanu)

Deux séances autour de la notion de « peuple » et du Que-Sais-Je ? *Les 100 mots de la république* (PUF, 2017)



PRODUCTION DES ÉLÈVES

Atelier Sciences-Po.

Lycée Marc Bloch – Val de Reuil

« Peuple ». Définition 1 (Groupe 1)

Groupement de personnes reliées par des points communs comme une religion, une nationalité, un territoire, etc. On parle par exemple de « peuple corse », « peuple alsacien », « peuple juif. »

Synonymes : COMMUNAUTE,
NATION

« Il n'y a pas de peuple alsacien. Il n'y a qu'un seul peuple français ! »

(Manuel Valls, Premier Ministre, 2014)

« Pour sentir la situation habituelle du peuple juif, il faut se rappeler ce que c'est pour l'homme pauvre et déshérité d'être chez lui l'été un jour de fête, de voir tout le monde courir au plaisir. »

(Jules Michelet, historien du XIXe siècle)

« Par peuple, il faut entendre, non tout un assemblage d'hommes groupés en un troupeau d'une manière quelconque, mais un groupe nombreux d'hommes associés les uns aux autres par leur adhésion à une même loi et par une certaine communauté d'intérêt. »

(Cicéron, *La République*)

« On n'est pas un petit peuple, on est peut-être quelque chose comme un grand peuple ! »

(René Lévesque, homme politique canadien, à propos du « peuple québécois »)

« Oui, bien sûr, il existe un peuple corse ! »

(Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse)



PRODUCTION DES ÉLÈVES

Atelier Sciences-Po.

Lycée Marc Bloch – Val de Reuil

« Peuple ». Définition 2 (Groupe 2)

Ce sont des individus qui subissent les décisions de l'Etat sans en être acteurs, les individus qui ne décident pas directement dans un Etat : la classe la moins riche de la population.

Synonymes : CLASSE POPULAIRE, TIERS-ETAT

«Le plus excellent symbole du peuple, c'est le pavé. On lui marche dessus jusqu'à ce qu'il vous tombe sur la tête. »

(Victor Hugo)

« Contenter le peuple et ménager les grands, voilà la maxime de ceux qui savent gouverner. »

(Nicolas Machiavel)

« Le mot peuple désigne tantôt la totalité indistincte de la nation et jamais présente nulle part ; tantôt le plus grand nombre, opposé au nombre restreint des individus plus fortunés ou plus cultivés. »

(Paul Valéry)

« J'aime le peuple, je déteste ses oppresseurs, mais ce serait pour moi un supplice de tous les instants que de vivre avec le peuple. »

(Stendhal)



PRODUCTION DES ÉLÈVES

Atelier Sciences-Po.

Lycée Marc Bloch – Val de Reuil

« Peuple ». Définition 3 (Groupe 3)

Le peuple est un ensemble de personnes diverses capables de prendre des décisions. Groupe ayant une conscience d'appartenance, considéré comme un collectif capable de se mettre d'accord sur un sujet en prenant en compte la majorité.

Synonymes : CITOYENS,
ELECTEURS

« La démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. »
(Abraham Lincoln)

« La populace ne peut faire que des émeutes. Pour faire une révolution, il faut un peuple. »
(Victor Hugo)

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. »
(*Constitution de la Ve République*, article 3)

« Avant donc que d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un roi, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple. Car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre est le vrai fondement de la société. »
(Jean-Jacques Rousseau)



PRODUCTION DES ÉLÈVES – TRAVAIL DÉFINITIONNEL SUR LES TROIS MOTS DE LA DEVISE

La fraternité se réfère à une idée de solidarité, de lien entre les classes sociales. Le terme désigne une valeur morale, difficile à inscrire explicitement dans les lois. Néanmoins, elle se traduit dans certaines institutions comme l'école ou la sécurité sociale.
CONTRAIRE : individualisme.

L'égalité au sens juridique s'entend comme l'attribution à chacun des mêmes devoirs et des mêmes droits devant la loi ; l'égalité peut également désigner l'égalité matérielle et économique. Or, de trop fortes inégalités économiques peuvent empêcher l'égalité juridique. La réalisation de cette valeur au sein de la société suppose donc l'équité.

La liberté désigne le droit de faire ce que l'on veut tant que cela ne nuit pas à la liberté d'autrui. En ce sens, toute liberté est illimitée tant qu'elle reste dans le cadre de la loi qui la garantit. La liberté politique repose sur la liberté d'expression et sur le droit de vote (c'est-à-dire sur le libre choix des représentants du peuple).

